

COMMUNE DE ST GEORGES SUR LOIRE

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 25 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq du mois de Mars à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Capitulaire, en session ordinaire du mois de Mars sous la présidence de Monsieur Daniel FROGER, Maire.

Etaient présents : M. FROGER Daniel, *Maire*, M. BURON Alain, Mme LEROY-RAMBAUD Martine, M. GENDRON Joël, Mme CHRÉTIEN Florence, *Adjoint*, M. GIL Miguel, Mme LIVET Marie-Christina *Conseillers Délégués*, Mmes GALLARD Christine, BOUDAUD Suzanne, MM. CHATELAIN Dominique, REY Philippe, Mmes JUBIN Florence, JOUAN Christine, MM. GILLIER Philippe, BERNARD Hugues, LELIEVRE Jérôme, Mmes RACAPÉ Anne-Axelle, JARNIOU Vanessa, *Conseillers Municipaux*.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. GENTILS Christian, adjoint, à M. FROGER Daniel
- M. HICQUEL Christophe, conseiller municipal, à M. BERNARD Hugues



Absent excusé :

Secrétaire de séance : Mme RACAPÉ Anne-Axelle, *Conseillère Municipale*

Convocation du : 14 mars 2019
Nbre Conseillers en ex. : 20
Nbre Conseillers présents : 18 + 2 pouvoirs
Affichage le 1^{er} avril 2019

Ordre du jour

1. **Approbation des comptes rendus** des séances du 21 janvier et du 25 février 2019
2. **Compte rendu de commission**
 - a) Commission Urbanisme, Bâtiments et Voirie du 7 mars 2019
3. **Budget principal**
 - a) Compte de gestion 2018
 - b) Compte administratif 2018
 - c) Affectation des résultats 2018
 - d) Budget Primitif 2019
 - 1) Vote des taux d'imposition
 - 2) Détail des sections de fonctionnement et d'investissement
 - 3) Vote des participations à verser aux différents organismes
 - 4) Remboursement de budget à budget
4. **Budget annexe : Gestion des salles communales**
 - a) Compte de gestion 2018
 - b) Compte administratif 2018
 - c) Affectation des résultats 2018
 - d) Budget primitif 2019
5. **Budget annexe : Lotissement de la Croix Clet**
 - a) Compte de gestion 2018
 - b) Compte administratif 2018
 - c) Affectation des résultats 2018
 - d) Budget primitif 2019

6. **Budget annexe : Service Assainissement**
 - a) Compte de gestion 2018
 - b) Compte administratif 2018
 - c) Affectation des résultats 2018
 - d) Budget primitif 2019
7. **Déclarations d'Intention d'Aliéner**
 -  Immeuble, section AA n°300, sis 20 rue des Airelles
 -  Immeuble, section AD n°195, sis 10 rue Pierre de Ronsard
8. **Affaires Diverses**

M. le Maire sollicite l'autorisation de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ✓ Ajout de 3 déclarations d'intention d'aliéner reçues après l'envoi de la convocation
- ✓ Modification des points abordés pour le Budget Primitif 2019 du Budget Principal (3°d) :
 - Ajout du point « Personnel communal : approbation du tableau des effectifs et de la création de postes »
 - Changement de l'ordre de présentation des différents points

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour.

1° APPROBATION DES COMPTES RENDUS des séances du 21 janvier et du 25 février 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes rendus des séances du 21 janvier et 25 février 2019.

2° COMPTE RENDU DE COMMISSION

a) Commission Urbanisme, Bâtiments et Voirie du 7 mars 2019

Ordre du jour :

✓ Travaux de voirie 2019 : choix, priorisation et financement

- Construction d'une liaison douce entre le GSP Lully et la rue de St Augustin
- Passage du « centre bourg », des écoles, du collège et des lotissements en zone à 30 km/h de manière progressive
- Adressage de chaque habitation

Le Conseil municipal valide ces différents travaux de voirie, lesquels seront inscrits au budget primitif 2019.

✓ Devenir du bâtiment situé au 3, place Monprofit

Deux projets locaux sont actuellement en cours d'élaboration pour l'occupation du bâtiment situé au 3, place Montprofit. Le Conseil municipal est invité à débattre du loyer qui sera proposé au futur locataire, lequel sera choisit ultérieurement.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour proposer un loyer mensuel de 400 €, dans la mesure où aucuns travaux, sauf l'accès PMR, ne seront à réaliser.

✓ Point sur les travaux sur les bâtiments communaux en 2019

Le Conseil municipal valide ces différents travaux sur les bâtiments communaux en 2019, lesquels seront inscrits au budget primitif 2019.

✓ Questions diverses

- Installation d'une passerelle pour les piétons permettant de rejoindre le parking du Super U.
Le Conseil municipal valide l'installation de buses aménagées.
- Installation de panneaux interdisant l'accès aux 2 roues à moteur au niveau du square de Graverueil.

Le Conseil municipal demande à ce que cette proposition soit réétudiée en commission.

- Mise en place d'un sens unique pour les accès du parking du CSI.
Le Conseil municipal valide cette proposition de la commission.
- Interdiction de la traversée de la Commune aux poids lourds dans l'axe St Augustin-Chalonnès avec une déviation par la rue Neuve Belle.
Le Conseil municipal demande à ce que cette proposition soit réétudiée en commission.

3° BUDGET PRINCIPAL

M. le Maire précise que les conseillers municipaux ont participé aux réunions de préparation budgétaire sur les comptes administratifs 2018 et les propositions de budgets primitifs 2019 les 11 février, 4 et 11 mars 2019.

a) Compte de Gestion 2018

M. le Maire présente le compte de gestion 2018, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2018

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2018 du Budget Principal au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

- Recettes 3.696.089,45 €
- Dépenses..... 2.827.074,36 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 120.000,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE..... 989.015,09 €

↳ Investissement

- Recettes 1.342.968,95 €
- Dépenses..... 1.657.590,64 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 848 771,52 €

EXCEDENT DE CLOTURE..... 534.149,83 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 672.770,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT 138.620,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal.

c) Affectation des résultats 2018 du Budget Principal

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	848 771,52
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	120 000,00

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	314 621,69
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	869 015,09

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	783 700,00
En recettes pour un montant de :	110 930,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	138 620,17
--	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	869 015,09
---	------------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	120 000,00
---	------------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget principal.

d) [Budget Primitif 2019](#)

1) *Vote des taux d'imposition*

M. le Maire rappelle que dans le cadre des dispositions prises au niveau de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance au 1^{er} janvier 2017, la Commune a baissé ses taux, car ceux de la Communauté de communes ont été augmentés.

Sans augmentation des taux et en appliquant la revalorisation des bases d'un coefficient de 1,022, les produits attendus seront de l'ordre de :

	Taux	Base	Produit
Taxe Habitation	14,46 %	3 900 000	563 940 €
Taxe Foncière Bâti	22,92 %	3 377 000	774 008 €
Taxe Foncière Non Bâti	38,05 %	202 100	76 899 €
Produit Total			1 414 847 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, vote le maintien des taux 2018 pour 2019 soit :

Taxe Habitation	14,46 %
Taxe Foncière Bâti	22,92 %
Taxe Foncière Non Bâti	38,05 %

2) Vote des participations à verser aux différents organismes

OGEC

M. le Maire rappelle qu'un contrat d'association a été conclu le 28 janvier 2008 entre l'Etat et le directeur diocésain de l'enseignement catholique, lequel représente le directeur de l'école privée « L'Abbaye » et le président de l'OGEC.

En application de ce contrat d'association, les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.

Ainsi, après un calcul du coût de revient d'un enfant de maternelle et d'élémentaire de nos écoles publiques sur l'année civile 2018, il convient de financer à hauteur de 104.560 € le fonctionnement de l'école privée pour l'année 2019.

Accueil enfants extérieurs

M. le Maire explique qu'il convient de définir la participation financière pour l'accueil des élèves extérieurs dans nos écoles publiques. Pour l'année 2019/2020, le coût de revient à appliquer est de :

- Enfant en maternelle 1.245 €
- Enfant en élémentaire 265 €

CCAS

M. le Maire rappelle les coûts des principales actions du CCAS :

- Repas des aînés et colis de Noël : 7.600 €
- Aide aux familles et personnes en difficulté : 5.000 €
- Subvention à l'ADMR pour un montant de 0,90 € par habitant soit : 3.225,60 €

Afin d'équilibrer le budget du CCAS, il convient de transférer 5.000 € du budget communal.

Chantier Jeune

M. le Maire informe le Conseil qu'il est convenu de passer une convention annuelle entre la collectivité et le CSI L'Atelier, afin de permettre à plusieurs jeunes d'effectuer des tâches d'entretien sur la Commune.

La Commune s'engage à verser à l'association une somme de 4 € de l'heure, soit une dépense annuelle maximale de 1 800 €.

SIRSG

M. le Maire rappelle que la Commune participe au financement des activités gérées par le Syndicat intercommunal de la Région de St Georges sur Loire, hormis celle liée à la petite enfance qui est devenue une compétence communautaire au 1^{er} janvier 2019. Les financements restant correspondent aux frais de fonctionnement de l'administration générale et du centre social pour un montant de 36.130 €.

De plus, M. le Maire précise que dans le cadre de la politique d'animation jeunesse sur notre Commune, en lien avec le Centre Social Intercommunal, il convient de participer au financement des heures réalisées par un animateur pour la gestion du foyer des jeunes, l'animation du conseil municipal d'enfants et la direction de la périscolaire, pour un budget de 52.023 € à verser au Syndicat Intercommunal de la Région de St Georges sur Loire.

ALSH

M. le Maire rappelle que la Commune participe pour la fréquentation des accueils de loisirs de :

- La Possonnière : Le Possoloire pour un montant estimé à 5.800 €
- Saint Georges sur Loire : Le Bois Enchanté pour un montant estimé à 85.680 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les différentes participations financières suivantes :

- | | |
|-------------------------|-----------|
| ➤ OGEC | 104.560 € |
| ➤ Coût élève maternelle | 1.245 € |

➤ Coût élève élémentaire	265 €
➤ CCAS	5.000 €
➤ Chantier Jeune CSI	1.800 €
➤ Animation jeunesse	52.023 €
➤ SIRG et CSI	36.130 €
➤ ALSH (Possoloire et le Bois Enchanté)	91.480 €

3) Remboursement de budget à budget

M. le Maire précise que dans le cadre des budgets annexes « Gestion des salles communales » et « Service Assainissement » des dépenses liées au fonctionnement du service sont financées par le budget principal, qu'il convient de rembourser.

➤ Remboursement du budget annexe « Service assainissement » au budget principal

DETAIL DES ARTICLES	IMPUTATION		SA
	R Cne	D M49	
Petits équipements	70688	6063	340,00 €
Fournitures de bureau, ramettes papier...	70688	6064	60,00 €
Carburant camion	70688	6066	500,00 €
Leasing photocopieurs & serveur	70688	6122	720,00 €
Location bureau + rembt charges : chauffage, eau, électricité, nettoyage	70688	6132	2 000,00 €
Location du camion	70688	6135	3 200,00 €
Maintenance (logiciels Informatiques, informatique, autocommutateur, plieuse, machine à affranchir)	70688	6156	1 400,00 €
Assurances (STEP, postes de relèvements & risques pollution)	70688	6161	1 000,00 €
Affranchissements courriers	70688	6261	100,00 €
Téléphonie (téléphone fixe, portables, internet)	70688	6262	440,00 €
TOTAUX			9 760,00 €

Remboursement de salaires :

Remboursement salaire Responsable des Services techniques :	5,00%
Remboursement salaire Agent de Maitrise :	50,00%
Remboursement salaire Adjoint Administratif :	15,00%

➤ Remboursement du budget annexe « Gestion des salles communales » au budget principal

DETAIL DES ARTICLES	IMPUTATION		GESTION DES SALLES
	R Cne	D M49	
Assurances	70688	6161	1 000,00 €
Téléphonie (téléphone fixe, internet)	70688	6262	500,00 €
TOTAUX			1 500,00 €

Remboursement de salaires :

Remboursement salaire Agent responsable des salles : **36 000 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les remboursements à effectuer entre les budgets de la Gestion des Salles et de la Commune, pour un montant global de 37.500 €, et entre les budgets de l'Assainissement et de la Commune pour un montant global de 9.760 € et d'un pourcentage pour les différents salaires.

4) Personnel communal : approbation du tableau des effectifs et de la création de postes

Lors de la présentation du budget primitif 2019, le Maire présente au Conseil municipal le tableau des effectifs et la liste des agents promouvables de la commission administrative paritaire de mars à la date du 1^{er} avril 2019.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des évolutions des missions et des nécessités des services municipaux, de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année, la nomination des agents lauréats de concours et examens professionnels et le recrutement de nouveaux agents. Cette modification, préalable aux nominations, entraîne l'ouverture et la fermeture de postes au 1^{er} avril 2019.

Le Maire propose au Conseil municipal :

- La suppression de 2 postes à temps non complet au 01/04/2019 :
 - 1 poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à 28/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 30/35^{ème}
- La suppression de 1 poste à temps non complet au 24/08/2019 :
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 24/35^{ème}
- La suppression de 1 poste à temps complet au 01/09/2019 :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- La création de 2 postes à temps non complet au 01/04/2019 :
 - 1 poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 28/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 30/35^{ème}
- La création de 1 poste à temps non complet au 24/08/2019 :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 24/35^{ème}
- La création de 1 poste à temps complet au 01/09/2019 :
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

L'effectif est composé de 26 agents : 2 de catégorie A, 1 de catégorie B et 23 de catégorie C, ce qui correspond à 19,62 ETP.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019.

5) Détail des sections d'exploitation et d'investissement

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le budget primitif 2019 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	3.112.151,00 €
↳ Investissement.....	2.939.010,92 €

FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 011	Charges à caractère général	845 500,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	970 000,00 €
Chap 014	Atténuation de produits	3 000,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	9 440,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	630 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 921,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	514 290,00 €
Chap 66	Charges financières	50 000,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	3 000,00 €
Total		3 112 151,00 €
<u>Recettes</u>		
Chap 002	Résultat d'exploitation reporté	120 000,00 €
Chap 013	Atténuation de charges	25 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 871,00 €
Chap 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	274 000,00 €
Chap 73	Impôts et taxes	1 547 100,00 €
Chap 74	Dotations et participations	783 050,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	352 000,00 €
Chap 76	Produits financiers	30,00 €
Chap 77	Produits exceptionnels	1 100,00 €
Total		3 112 151,00 €
INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 020	Dépenses imprévues	15 139,92 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 871,00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	235 700,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	55 500,00 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	119 200,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	428 800,00 €
Chap 23	Immobilisations en cours	2 074 800,00 €
Total		2 939 010,92 €
<u>Recettes</u>		
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	534 149,83 €
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	630 000,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	86 921,00 €
Chap 10	Immobilisations corporelles	1 044 015,09 €

Chap 13	Subventions d'investissement	643 925,00 €
Total		2 939 010,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement	3.112.151,00 €
↳ Investissement	2.939.010,92 €

4° BUDGET ANNEXE : Gestion des Salles Communales

a) Compte de gestion 2018

M. le Maire présente le compte de gestion 2018, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2018

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2018 du Budget Annexe de Gestion des Salles Communales au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

- Recettes 169.869,67 €
- Dépenses..... 73.764,84 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)..... 0,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE..... 96.104,83 €

↳ Investissement

- Recettes 35.789,78 €
- Dépenses..... 18.133,65 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit)..... 88.622,79 €

DEFICIT DE CLOTURE..... 70.966,66 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2.240,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT 73.206,66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe de la gestion des salles communales.

c) Affectation des résultats 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	88 622,79
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	0,00

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	17 656,13
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	96 104,83

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	2 240,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	73 206,66
--	-----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	86 104,83
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	10 000,00
---	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe de la gestion des salles communales.

d) [Budget primitif 2019](#)

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le budget primitif 2019 du budget annexe « Gestion des Salles Communales » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	124.000,00 €
↳ Investissement.....	111.204,83 €

FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 011	Charges à caractère général	54 000,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	36 000,00 €
Chap 022	Dépenses imprévues	3 000,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	23 728,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 372,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
Chap 66	Charges financières	5 800,00 €

Total		124 000,00 €
<u>Recettes</u>		
Chap 002	Résultat d'exploitation reporté	10 000,00 €
Chap 74	Dotations, subventions et participations	80 000,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	34 000,00 €
Total		124 000,00 €
INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	70 966,66 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	12 200,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	28 038,17 €
Total		111 204,83 €
<u>Recettes</u>		
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	23 728,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 372,00 €
Chap 10	Immobilisations corporelles	86 104,83 €
Total		111 204,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe de la gestion des salles communales qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Fonctionnement** **124.000,00 €**
- **Investissement** **111.204,83 €**

5° BUDGET ANNEXE : Lotissement de la Croix Clet

a) Compte de gestion 2018

M. le Maire présente le compte de gestion 2018, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2018

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2018 du Budget Annexe du Lotissement de la Croix Clet au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

- Recettes 1.181.273,36 €
- Dépenses..... 1.181.272,88 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 27.791,33 €

EXCEDENT DE CLOTURE..... 27.791,81 €

↳ Investissement

- Recettes 1.138.362,49 €

• Dépenses.....	1.174.361,23 €
• Résultat reporté de l'exercice précédent (déficit).....	564.662,49 €
DEFICIT DE CLOTURE.....	600.661,23 €
SOLDE DES RESTES A REALISER	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT.....	600.661,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement de la Croix Clet.

c) Affectation des résultats 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	564 662,49
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	27 791,33

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	35 998,74
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	0,48

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	0,00
En recettes pour un montant de :	0,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	600 661,23
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00
--	------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	27 791,81
--	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe du lotissement de la Croix Clet.

d) Budget primitif 2019

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le budget primitif 2019 du budget annexe « Lotissement de la Croix Clet » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	2.959.861,47 €
↳ Investissement.....	3.181.722,21 €

FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 011	Charges à caractère général	1 732 918,67 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 190 932,80 €
Chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 000,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
Chap 66	Charges financières	18 000,00 €
Total		2 959 861,47 €
<u>Recettes</u>		
Chap 002	Résultat d'exploitation reporté	27 791,81 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 581 060,98 €
Chap 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 000,00 €
Chap 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	333 000,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	8,68 €
Total		2 959 861,47 €
INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	600 661,23 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 581 060,98 €
Total		3 181 722,21 €
<u>Recettes</u>		
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 190 932,80 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	1 990 789,41 €
Total		3 181 722,21 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du lotissement de la Croix Clet qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Fonctionnement** 2.959.861,47 €
- **Investissement** 3.181.722,21 €

6° BUDGET ANNEXE : Service Assainissement

a) Compte de gestion 2018

M. le Maire présente le compte de gestion 2018, dressé par le Comptable Public. Après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable et l'ordonnateur, il convient de constater et d'approuver l'exactitude et la similitude des écritures entre le compte administratif et le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b) Compte administratif 2018

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le compte administratif 2018 du Budget Annexe du Service Assainissement au Conseil Municipal qui l'examine. Le compte administratif s'établit ainsi :

↳ Fonctionnement

- Recettes 224.767,33 €
- Dépenses..... 188.898,00 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 36.200,27 €

EXCEDENT DE CLOTURE..... 72.069,60 €

↳ Investissement

- Recettes 123.202,40 €
- Dépenses..... 388.448,16 €
- Résultat reporté de l'exercice précédent (excédent)..... 182.694,78 €

DEFICIT DE CLOTURE..... 82.550,98 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 0,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT 0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe du service assainissement.

c) Affectation des résultats 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	182 694,78
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	36 200,27

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	265 245,76
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	35 869,33

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	11 000,00
En recettes pour un montant de :	128 700,00

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00
--	------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par LE CONSEIL MUNICIPAL, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	40 000,00
---	-----------

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	32 069,60
---	-----------

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats du compte administratif 2018 du budget annexe du service assainissement.

d) Budget primitif 2019

M. le Maire donne la parole à M. Buron, adjoint aux finances, pour présenter le budget primitif 2019 du budget annexe « Service Assainissement » qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

↳ Fonctionnement.....	245.500,00 €
↳ Investissement.....	270.211,08 €






FONCTIONNEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 011	Charges à caractère général	94 520,00 €
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	35 000,00 €
Chap 023	Virement à la section d'investissement	25 000,00 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	79 207,00 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	1 500,00 €
Chap 66	Charges financières	9 500,00 €
Chap 67	Charges exceptionnelles	773,00 €
Total		245 500,00 €
<u>Recettes</u>		
Chap 002	Résultat d'exploitation reporté	32 069,60 €
Chap 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 018,00 €
Chap 70	Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	176 600,00 €
Chap 75	Autres produits de gestion courante	762,40 €
Chap 77	Produits exceptionnels	50,00 €
Total		245 500,00 €
INVESTISSEMENT		
<u>Dépenses</u>		
Chap 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82 550,98 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 018,00 €
Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	24 000,00 €
Chap 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	126 642,10 €
Total		270 211,08 €
<u>Recettes</u>		
Chap 021	Virement de la section d'exploitation	25 000,00 €
Chap 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	76 511,08 €
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000,00 €
Chap 13	Subventions d'investissement	128 700,00 €
Total		270 211,08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget annexe du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- **Fonctionnement** **245.500,00 €**
- **Investissement** **270.211,08 €**

7° DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le Maire présente les demandes de déclaration d'intention d'aliéner suivantes :

-  Immeuble, section AA n°300, sis 20 rue des Airelles
-  Immeuble, section AD n°195, sis 10 rue Pierre de Ronsard
-  Immeuble, section AA n°208, sis 6 impasse des Lilas
-  Immeuble, section AD n°101, sis 14 rue Neuve Belle
-  Immeuble, section AD n°199, sis 10 rue François Rabelais

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas user de son droit de préemption pour l'ensemble de ces déclarations.

8° AFFAIRES DIVERSES

a) Achat de la parcelle cadastrée section ZN n°258 au lieu-dit « Le Bas Mazé »

M. le Maire explique que le propriétaire de la parcelle cadastrée section ZN n°258 de 64 ca située au lieu-dit « Le Bas Mazé » souhaite vendre sa parcelle à la Commune. Cette parcelle est enclavée dans une parcelle communale, laquelle sert de chemin de desserte vers d'autres habitations du lieu-dit. Il est proposé un prix de 90 € pour la parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'acheter la parcelle cadastrée section ZN n°258 de de 64 ca située au lieu-dit « Le Bas Mazé » pour un montant de 90 €**
- ✓ **De désigner Me Giraudeau, notaire à Saint Georges sur Loire, pour rédiger l'acte à venir**
- ✓ **De partager pour moitié avec le vendeur les frais de notaire**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet achat**

b) Achat de la parcelle cadastrée section AE n°88, rue de Savennières

M. le Maire explique que la parcelle cadastrée section AE n°88 de 118 ca, appartenant à la Société MOBIDIS, a été omise lors de l'acquisition des cellules commerciales du centre de l'Etang. Il est proposé de l'acquérir pour un montant de 3 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **D'acheter la parcelle cadastrée section AE n°88 de 118 ca située rue de Savennières pour un montant de 3 000 €**
- ✓ **De désigner Me Giraudeau, notaire à Saint Georges sur Loire, pour rédiger l'acte à venir**
- ✓ **D'acter que les frais de géomètre seront à la charge du vendeur et que les frais de notaire seront réglés en totalité par la Commune**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cet achat**

c) Vente de l'immeuble sis 45, rue Nationale (ancien Presbytère)

M. le Maire rappelle que par une délibération du 22 janvier 2018, il a été décidé de vendre l'immeuble cadastré section AH n°17, situé au 45 rue Nationale, servant auparavant de Presbytère. L'estimation des services des Domaines en date du 15 mars 2018 est de 190 000 €. Une offre d'achat a été faite à hauteur de 115 000 € net vendeur et 6 600 € d'honoraires d'agence.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ✓ **De vendre l'immeuble sis 45 rue Nationale au prix de 115 000 € net vendeur et 6 600 € d'honoraires d'agence**
- ✓ **De désigner Me Giraudeau, notaire à Saint Georges sur Loire, pour rédiger l'acte à venir**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette vente.**

d) Budget Assainissement : Effacement de dette

M. le Maire présente, à la demande du Comptable du Trésor, les conclusions d'un dossier de surendettement rendues le 25 février 2019, imposant un effacement de la dette d'assainissement à hauteur de 107,09 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Valide cet effacement de dette d'un montant de 107,09 €.**
- ✓ **Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6542 sur le budget annexe du service assainissement.**

e) Sécurisation des écoles publiques : demande de subvention au titre du FIPDR

M. le Maire précise qu'afin de sécuriser l'entrée des écoles publiques, il est prévu de mettre en place des visiophones et des gâches électriques au niveau des portails. Dans le cadre de ces travaux, il est possible de solliciter l'Etat afin d'obtenir une subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPDR). Le montant de ces travaux est estimé à 8.419 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention au titre du FIPDR, au taux maximum, pour le financement de travaux visant à sécuriser les écoles publiques.

f) Activités scolaires 2019 – Participation financière de la commune

M. le Maire présente les activités réservées par les différentes écoles et financées par la commune à hauteur de 30 € par élève. Il convient de valider les montants de chaque activité retenue par les écoles, afin que les services de la perception puissent suivre les différents paiements.

Ecoles	Budget 2019	Fiches	Intervenants	Activités	Dde participation activité	Dde participation déplacements	DEMANDE PARTICIPATION	TOTAL	Reliquat
ECOLE PREVERT	2610,00	1	Le Moulin de l'Epinay	Découverte d'un moulin à vent	292,00	0,00	292,00	2 598,65 €	11,35
87		2	Le Moulin de Sarré	Découverte d'un moulin à eau	619,15	788,00	1407,15		
		3	Jardin Camifolia	Découverte du monde végétal	467,50	432,00	899,50		
GSP LULLY	5460,00	1	Théâtre du Quai	Découverte arts de la scène	795,00	373,20	1043,80	5 242,80 €	217,20
182		2	ONPL - Chabada	Découverte arts musicaux	379,00	248,80	627,80		
		3	Cinévillages	Découverte arts visuels	970,00	0,00	970,00		
		4	Villages en scène	Découverte arts de la scène	702,00	220,00	922,00		
		5	Musée des Beaux-Arts	Découverte arts visuels	60,00	373,20	433,20		
		6	Château d'Oudon	Découverte Château Médiéval	683,00	354,00	1037,00		
		7	KAPLA	Découverte 3D	209,00	0,00	209,00		
L'Abbaye	4620,00	1	Parc Oriental Maulévrier	Ateliers en lien avec la nature	2066,40	0,00	2066,40	4 466,40 €	153,60
154		2	Association les Bouffées d'Art	Danse contemporaine	1200,00	0,00	1200,00		
		3	Martine Deschamps	Yoga	1200,00	0,00	1200,00		
TOTAUX					9 643,05 €	2 789,20 €	12 307,85 €	12 307,85 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le tableau ci-dessus des activités scolaires des trois écoles.

g) Date et chantiers de la journée citoyenne

M. le Maire présente les différents ateliers qui ont été proposés pour la 2^{ème} édition de la journée citoyenne du 18 mai prochain :

- Ramassage des déchets en campagne et en centre bourg
- Désherbage du cimetière
- Rebouchage des trous dans l'espace vert de la cour de l'école Lully
- Peinture des jeux de l'école Prévert
- Peinture du portail de l'école Lully
- Création d'un poulailler à l'EHPAD
- Création d'une plateforme pour les oies et canards sur l'étang d'Arrouet
- Création de panneaux « Ici, la politesse est contagieuse »
- Installation d'un barbecue autour de l'étang d'Arrouet
- Plantations d'arbres et installation de bancs au city parc
- Création d'un banc et d'une table de pique-nique en bois de palette

M. le Maire précise que le choix définitif de ces chantiers se fera en fonction de leur faisabilité technique et des compétences et envies des citoyens bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer au samedi 18 mai prochain la 2^{nde} édition de la journée citoyenne afin de réaliser divers chantiers, avec la participation d'environ 50 citoyens.

h) ALSH Le Bois Enchanté : Convention financière

M. le Maire explique que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou a pris la compétence enfance sur son territoire. De ce fait, cette dernière partage avec la Commune de Saint Augustin des Bois la gestion de l'ALSH. Dès lors, il convient de passer une nouvelle convention financière relative à la gestion de l'ALSH Le Bois Enchanté entre la Commune de Saint Georges sur Loire, la Commune de Saint Augustin des Bois et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **Approuve la convention financière relative à la gestion de l'ALSH Le Bois Enchanté entre la Commune de Saint Georges sur Loire, la Commune de Saint Augustin des Bois et la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.**
- ✓ **Autorise M. le Maire à signer ladite convention.**

Date des prochains conseils : les lundis 13 mai 2019, 17 juin 2019, 22 juillet 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Tour de table

- CME : chasse à l'œuf organisée le samedi 20 avril
- Cabine téléphonique : transformation en boîte à livres qui est désormais opérationnelle et attende d'une proposition de customisation par le foyer des jeunes
- Projet Médiathèque-Ludothèque : présentation à l'ABF qui l'a jugé satisfaisant
- Avenir Ensemble : réunion le vendredi 5 avril à 19h00 aux Caveaux
- Confrérie de l'Andouillette : demande d'aide pour le vin d'honneur du samedi 30 mars où sont attendues environ 250 personnes